

Le 7 août 1793 à Nogent le Rotrou.

Le mercredi 7 août 1793, la municipalité de Nogent tenait deux délibérations, toutes deux consacrées aux subsistances :

- Dans la première, elle recevait les comptes des citoyens Petibon et Fortin désignés pour solliciter des fonds auprès des habitants « fortunés » de la ville. Ces derniers annonçaient avoir réunis près de 3 000 livres, somme destinée à payer les frais de transport des grains :

« Aujourd'hui Sept août mil sept cent quatre vingt treize l'an deuxième de la République française, une et indivisible, en l'assemblée Permanente du Conseil Général de la Commune De Nogent Le Rotrou tenue publiquement

Sont comparus les citoyens Petibon et Fortin l'ainé Commissaires invités par les autorités constituées de cette ville à l'effet de solliciter des citoyens de cette ville des secours pécuniaires pour Subvenir aux Frais de voiture chargement et décharge des grains indispensables à l'approvisionnement de cette ville

Lesquels ont à l'instant compté et délivré entre les mains du citoyen Baugars nommé Dépositaire à cet effet ainsi que celui-ci le reconnoît, la Somme de Deux mille neuf cent livres cinq Sous, montant de la recette Par eux faite dans leur Dernière tournée Suivant l'état qu'ils en ont à l'instant remis d'eux signé et Certifié véritable.

2900 # 5.^s

Du dépôt de laquelle Somme et dudit état Le conseil général à à l'instant donné acte aux citoyens fortin et Petibon et arrêté qu'expédition du Présent arrêté, de ceux des vingt un Juin et vingt deux Juillet d.^{er} ainsi que

copies collationnées du Susdit état et de ceux remis lors de chacuns des arrêtés ci-dessus, leur seroient délivrées pour leur servir de décharge et ont lesdits Fortin et Petibon Signé avec les membres du Conseil général presents.

*Fortin l.^e G Petibon Baudouin Vasseur
Maire*

J C Joubert Beuzelin Beaugars le gros

P.^{re} Lequette Rigot Beaugars Le jeune

P.^r de la C

f. G. Verdier

J Sortais

grenade ferré Bacle G Salmon L. ferré

Lalouette Regnoust Pi Chereault

Hubert »¹

- Dans sa seconde délibération, la municipalité nommait deux commissaires chargés de parcourir le département afin d'effectuer des achats de grains pour approvisionner Nogent :

« Aujourd'hui Sept août mil sept cent quatre vingt treize l'an deuxième de la République française, une et indivisible.

En l'assemblée Permanente du Conseil Général de la Commune de Nogent Le Rotrou tenue publiquement.

Le procureur de la Commune a exposé que cette commune se trouvoit à la veille d'être en proie aux horreurs de la disette de grains, que pour prévenir les malheurs incalculables qui + [rajout en marge et en fin de délibération : + en] seroient les suites inévitables il étoit de la plus grande urgence d'aviser aux moyens

¹ A. M. Nogent – le – Rotrou 1 D 2, feuillets 80 et 81.

les plus expéditifs pour se procurer un approvisionnement suffisant de grains

Sur quoi le Conseil Général Délibérant, prenant en considération l'exposé du procureur de la Commune à nommé les citoyens Jean Jallon l'ainé et François Baugars le Jeune deux de ses membres, à l'effet de se transporter dans l'étendue du Département d'Eure Et Loir pour y faire des achats de grains en la plus grande quantité qu'il leur sera possible et à tel prix qu'il jugeront convenable; lesquels commissaires # [rajout en fin de délibération: # solliciteront à l'administration dudit département l'autorisation nécessaire aux fins ci-dessus] seront remboursés de leurs frais, faux frais et déboursés sur les simples mémoires qu'ils en représenteront. Dont acte.

*Beuzelin Tarenne J Sortais VaSseur
Baugars Maire*

*Pi Chereault Beaugars le jeune J Jallon aîné
G Salmon grenade J Gautier Lalouette J C Joubert
f. G. Verdier L. ferré Beaugars le gros
Regnoust Hubert*

*Rigot Fauveau Beuzelin P.^{re} Lequette
P.^r de la C »²*

² A. M. Nogent – le – Rotrou 1 D 2, feuillet 81.